

# EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**27**

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT NEUF NOVEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-trois novembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire  
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints  
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Hugo CHAVANNE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : M. Jean-Baptiste DELEBECQUE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT  
Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Laurence GODENIR  
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN  
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

## LE MAIRE EXPOSE

Le comité consultatif de la Réserve Naturelle du Bout du Lac est présidé par le Préfet ou son représentant, il est composé de quatre collèges de représentation égale comme définit dans l'arrêté préfectoral n°DDT2022-1371 :

- Les collectivités territoriales où siège un représentant de la Commune de Doussard
- Les propriétaires et usagers
- Les organismes scientifiques et les associations de protection de la nature
- Les représentants du service de l'Etat.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSIDERANT** la candidature unique de Mme Le Maire et de son suppléant M. Mathieu Rochette,

**APRES AVOIR DELIBERE**  
**A l'unanimité : 27 voix pour**

**DESIGNE** Mme Marielle JUILIEN, Maire de Doussard, représentante titulaire et M. Mathieu ROCHETTE, son remplaçant au sein du comité consultatif de la Réserve Naturelle du Bout du Lac.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Christine CLAUDE

Le Maire,  
Marielle JUILIEN,




Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le

**N° 2023-109**

**Désignation des  
représentants au sein du  
comité consultatif de la  
Réserve Naturelle du Bot  
du Lac**